

Entreprise	<p><u>L'hôtel Marin cultive le home sweet home</u> Laurent et Béatrice Orliaguet ont reçu la palme de la rénovation hôtelière. Ce prix, décerné par des professionnels du secteur, récompense le travail de transformation de leur établissement. Ouest-France-p9.</p> <p><u>A Saint-Fort, Cargill tourne à plein régime</u> Plus de 60 millions de litres d'huile sont embouteillés par an. En 2010, un bras de fer opposait les salariés aux dirigeants de la multinationale ; 52 emplois étaient supprimés. Cinq ans plus tard, Cargill maintient ses effectifs et augmente les volumes. Haut-Anjou 26/06-p7. http://www.hautanjou.com/actualite-6821-saint-fort-cargill-tourne-a-plein-regime.html</p> <p><u>Et si vous deveniez maroquinier pour Longchamp ?</u> L'atelier école ouvert en 2011 par la société Lonchamp à Château-Gontier accueillera en septembre une nouvelle promotion. Le recrutement par simulation des futurs maroquiniers est en cours. Il fait par ailleurs l'objet d'un partenariat entre l'entreprise, Pôle emploi Château-Gontier, Adecco et Cap emploi. Haut-Anjou 26/06-p12.</p> <p><u>Craon : Lactalis-Céla : un deuxième transtockeur en construction</u> Lactalis confirme sa volonté de développer le site de céla. Haut-Anjou 26/06-p38.</p> <p><u>La consommation de gaz divisée par deux grâce à une innovation</u> Un système de panneaux solaires fonctionnant via des tubes sous vide a permis à une exploitation de veaux de boucherie de réduire de près de moitié sa consommation de gaz. Une innovation intéressante mise en avant dans le cadre de la 3^e édition en Mayenne d'Innov'action. La start-up mayennaise Fengtech est à l'origine de cette innovation. Haut-Anjou26/06-p40.</p>
Local	<p><u>Communauté de communes du Mont des Avaloirs: des entreprises à visiter sur le territoire cet été</u> Programme proposé par l'Office de tourisme en partenariat avec le service économique de la Communauté de communes. Ouest-France- ed Nord-Mayenne.</p>
National	<p><u>TPE : l'embauche d'un apprenti mineur ne coûtera plus rien la première année</u> Le décret instituant le dispositif « zéro euro » a été publié mardi. Les Echos-p2. http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021175775322-tpe-lembauche-dun-apprenti-mineur-ne-coutera-plus-rien-la-premiere-annee-1133121.php#xtor=RSS-71</p>